

AUDIOVALLEY

Société anonyme

Siège: Route de Lennik 451

1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 15 JUIN 2022

Le conseil d'administration de la société AUDIOVALLEY (la “**Société**”) a le plaisir de convoquer les actionnaires, les titulaires d’obligations convertibles et les titulaires de droits de souscription à l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le mercredi 15 juin 2022 à 9 heures 00 en l’étude des Notaires associés Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, avenue Louise 126, à 1050 Bruxelles.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE DÉCISIONS

1. Dénomination.

Proposition de décision: L’assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en « Targetspot », avec effet au 1er Juillet 2022 au plus tard et en conséquence de modifier l’article 1 des statuts comme suit:

« Article 1 - Forme et dénomination

La société est une société anonyme. Sa dénomination est « Targetspot ».

2. Cession de l’intégralité des actions représentatives du capital de Winamp SA.

Proposition de décision: L’assemblée générale décide d’approuver le principe de la cession de l’intégralité des actions représentatives du capital de Winamp SA, selon des conditions et modalités devant encore être arrêtées. »

3. Pouvoirs.

Proposition de décision: L’assemblée confère tous pouvoirs (i) à chaque administrateur, aux fins d’effectuer les démarches administratives subséquentes à l’assemblée; et (ii) au notaire instrumentant pour l’établissement et le dépôt d’une version coordonnée des statuts.

Pour être adoptées, la proposition reprise au point 1 de l’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire doit réunir les trois quarts (3/4) des voix présentes ou valablement représentées participant au vote et les propositions reprises aux points 2 et 3 de l’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire doivent réunir la majorité absolue des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Pour assister à l’assemblée générale extraordinaire, les actionnaires doivent se conformer aux dispositions suivantes:

- Conformément à l’article 25, premier alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d’actions nominatives qui souhaitent assister à l’assemblée générale extraordinaire doivent en informer le conseil d’administration au plus tard le mardi 7 juin 2022.

- Conformément à l'article 25, second alinéa des statuts de la Société, les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire ou qui souhaitent s'y faire représenter, doivent déposer au siège de la Société au plus tard le mardi 7 juin 2022 une attestation délivrée par leur institution financière agréée certifiant l'indisponibilité des actions dématérialisées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale.
- Les personnes physiques qui participent à l'assemblée en qualité de propriétaire de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à l'assemblée. Les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataires spéciaux.
- Les participants sont invités à se présenter en l'étude des Notaires associés Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, avenue Louise 126, à 1050 Bruxelles, entre 8 heures 30 et 8 heures 50 pour procéder aux formalités d'enregistrement.
- Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire. Les procurations originales, établies conformément au modèle prescrit par la Société, doivent être remises au plus tard le mardi 7 juin 2022 au siège de la Société. Les procurations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse sarah@audiovalley.com avant la même date, pour autant que les originaux signés soient remis au bureau de l'assemblée générale au plus tard avant le début de l'assemblée. Les procurations, établies conformément au modèle prescrit par la Société, peuvent être demandées au siège social de la Société et sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante: www.audiovalley.com.

Conformément à l'article 25, dernier alinéa des statuts de la Société, les titulaires d'obligations convertibles ou de droits de souscription qui souhaitent assister à l'assemblée générale extraordinaire pourront y assister (avec voix consultative uniquement) mais doivent en informer le conseil d'administration au plus tard le mardi 7 juin 2022.

Pour le conseil d'administration,

Bruxelles, le 24 mai 2022

Alexandre Saboundjian
Administrateur-délégué